

A

Mesdames et Messieurs les intervenants
bénévoles en EPS

S/c de Mmes et MM. les directeurs d'écoles
maternelles et élémentaires

Objet : invitation à la session d'information des intervenants bénévoles concernés par
l'encadrement des activités physiques et sportives.

CPD EPS

Une session d'information visant à la délivrance de l'agrément des intervenants
bénévoles, pour l'encadrement de l'activité cyclisme est organisée :

Dossier suivi par
Caroline Robin
Christophe Chartier
Téléphone
05 17 84 01 97
05 17 84 01 96
Mél
cpd.eps16
@ac-poitiers.fr

Adresse postale
Cité administrative du
champ de Mars
Bâtiment B
Rue Raymond Poincaré
16023 - Angoulême Cedex

le mardi 9 avril 2024
de 14h30 à 16h à Ansac-sur-Vienne
RV devant l'école avec son casque et son vélo

Programme :

14h	Partie pratique Test et manipulation du vélo
15h	Partie théorique Les aspects réglementaires : règles de sécurité, rôles et responsabilités des intervenants, règles de vie collective, ... Enseignement et animation : les objectifs, les contenus, la démarche, rôle et responsabilités des intervenants Intervention pédagogique, conseils pratiques relatifs à la gestion du groupe Questions diverses

La participation au stage d'information qui atteste de votre aptitude à obtenir l'agrément a
une validité de **5 ans**. Votre agrément est également conditionné à la vérification annuelle
des exigences d'honorabilité nécessaires à votre intervention. Cela se fait par la
transmission du formulaire de demande d'agrément (voir pièce jointe) au directeur
d'école, transmis ensuite aux services de l'Education Nationale compétents pour effectuer
la vérification. Celle-ci se fera ensuite **tous les ans**, après transmission du même
formulaire.

Toutefois, il appartient à l'enseignant de la classe de formuler une demande d'agrément
chaque année.

Vous voudrez bien confirmer votre participation au directeur ou à la directrice quelques
jours avant la date de la session.

Caroline Robin et Christophe Chartier, CPD-EPS16